

Décret Générale colonial

Décret n° n°14 dans la colonie le décret du 24 juin 1933 modifiant le décret du 26 mai 1903 portant organisation du groupement des forces militaires stationnées aux colonies

n°14

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 24 juin 1933
Numéro JO n° 440 du 31/07/1933	Date du numéro 31 juillet 1933

VISAS

Le Président de la République française, Vu la loi du 7 juillet 1900 portant organisation des troupes coloniales

Vu le décret du 26 mai 1903 portant organisation du groupement des forces mintaires étationnées aux colonies, modifié par le décret du 1 février 1909

Vu le décret du 26 juin 192 portant réorganisation des troupes coloniales

Vu le décret du 11 juin 1901, portant rééglement d'administration publique sur l'administration des troupes coloniales

Vu le décret du 9 novembre 1901 réglant les relations des gouverneurs des colonies avec les commandants supérieurs des troupes aux colonies

Vu le décret du 31 octobre 1902 portant réorganisation des conseils de défense aux colonies

Vu le décret du 9 décembre 1915 allouant des indemnités pour frais de représentation et de bureau au commandant des troupes et au sou intendant militaire de Djibouti; &ur le rapport du Président du Conseil, Ministre de la guerre, et du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Apt. 1° Les modifications ci-après sont apportées aux deux premiers articles qu décret du 26 mai 1903, modifié le 17 février 1909, portant organisation du groupement des forog militaires stationnées aux colonies : A l'urticle 1° : au lieu de : € six groupes » mettre : € sept groupes ». A l'article 2, ajouter : € 7° Groupe Côte française des Somalis Art. 2 — Toutes les dispositions contraires à celles du présent décret, notamment celles du décret du 9 décembre 1915, sont et demeurent abrogées. Apt 2 = Le Président du Conseil, Ministre de la guerre, et le Ministre des colonies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'ovéeution du présent décret qui portera effet à compter du 1° janvier 1934.

albert lebrunpar le president de la republiquele president du conseilministre de la guerreedouard daladierle ministre des coloniealbert des sarraut